

Annexe 2
Budget prévisionnel 2024

Montant de la subvention proposée : 100 000 €, soit une réduction d'environ 9 % par rapport au montant de la subvention accordée en 2023. Dès lors, l'association devra rééquilibrer son budget prévisionnel en conséquence.

	Dépenses		Recettes
Services extérieurs	571 000,00	Vente de produits finis, prestations de services	240 000,00
Autres services extérieurs	180 120,00	Subventions d'exploitation	860 000,00
		- Etat	190 000,00
		- Conseil régional N-A	120 000,00
		- Bordeaux Métropole	110 000,00
		- Fonds européen	330 000,00
		- Autres (Magelis)	30 000,00
		- Aides privés	80 000,00
Charges de personnel	308 000,00		
Autres charges de gestion courante	50 880,00		
TOTAL	1 110 000,00	TOTAL	1 100 000,00